

Les crédits

ments aux régimes d'épargne-retraite, au point même où il envisage de confisquer une partie des épargnes privées, dans certains cas.

On ose pourtant affirmer que le régime de pension des députés est en quelque sorte sacro-saint. C'est une position totalement indéfendable. Encore une fois, la Chambre des communes prétend qu'elle doit se protéger elle-même avant toute chose. Aujourd'hui, le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre a proposé que nous prenions des mesures pour éviter une éventuelle réduction de la taille de la Chambre des communes. Il semble dire que les députés ne devraient pas subir la rationalisation qui touche l'ensemble du gouvernement. Nous voyons le même genre de raisonnement lorsqu'il s'agit du régime de retraite des parlementaires.

Au début de la législature en cours, le premier ministre a déclaré que les députés pourraient renoncer au régime. Comme la députée de Beaver River l'a souligné, nos cotisations actuelles correspondent à 11 p. 100 de notre traitement brut et couvrent moins de 20 p. 100 des coûts du régime au chapitre des prestations extravagantes qui sont versées. C'est une chose à laquelle les réformistes s'opposent. Bien sûr, nous voudrions un régime équitable. Nous sommes prêts à prendre nos propres dispositions pour économiser en vue de la retraite.

• (1030)

Nous nous posons tous la question suivante: Pourquoi le premier ministre tarde-t-il à agir? Le 3 août 1993, il a demandé à Kim Campbell de rappeler la Chambre des communes pour une journée afin de modifier le régime de retraite des parlementaires. Selon lui, cela pouvait se faire en une seule journée. Nous voici 400 jours plus tard et aucune mesure précise n'a encore été prise pour autoriser les députés à renoncer au régime.

Pourquoi hésite-t-il autant? La réponse est très simple. Le premier ministre sait qu'il a commis une erreur en proposant que les députés puissent renoncer au régime. Il sait bien que, si jamais un député se retirait de ce régime scandaleux et injustifiable, au cours du même mandat, la pression serait si forte pour que d'autres députés l'imitent que plusieurs hésiteraient à se porter candidats aux élections suivantes. Le premier ministre le sait fort bien.

J'invite les ministériels à ne pas critiquer trop vite et à lire la motion, qui est vraiment raisonnable. En principe, elle ne diffère pas tellement de la suggestion que le gouvernement lui-même a faite pendant la campagne électorale. J'invite les ministériels à l'étudier attentivement. Oublions le signe de dollar qui brille dans leurs yeux actuellement, invitons-les à mettre de côté les rêves qu'ils entretiennent pour la retraite. La motion est raisonnable et, si nous l'adoptons, nous montrerons aux Canadiens que tous les partis sont prêts à modifier ce régime injustifiable.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Madame la Présidente, j'ai une question à poser à la députée de Beaver River ou au député de Calgary-Ouest.

Supposons, aux fins de la discussion, que, du point de vue juridique, il ne s'agit pas ici d'un droit constitutionnel. Contrairement à la constitution américaine, notre constitution ne renferme pas de clause contractuelle. Il s'agit ici d'un privilège constitutionnel.

La motion ne vise-t-elle pas non seulement à englober les privilèges actuels liés aux pensions, mais aussi ceux dont on pourrait dire, au sens du droit privé, qu'ils ont déjà été dévolus? En d'autres termes, les privilèges sont accordés dans le cadre de contrats déjà conclus. Ce raisonnement donne à penser que la motion s'applique rétroactivement et prospectivement, au sens concret de ces expressions. Or, je me demande si c'est véritablement là l'objet de la motion proposée.

M. Harper (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, je me réjouis de la question.

Je signale au député de Vancouver Quadra que nous ne discutons pas d'une modification officielle à une mesure législative mais bien d'une simple motion portant que le régime de retraite des députés devrait refléter les normes actuelles des régimes du secteur privé.

Pour ce qui est de mon intervention personnelle, j'ai traité expressément d'une politique plus générale du Parti réformiste, selon laquelle les changements au régime de retraite des députés devraient s'appliquer rétroactivement et prospectivement. Encore une fois, je suis prêt à faire valoir ce point de vue en invoquant un certain nombre de motifs, le plus important étant le fait qu'il ne s'agissait pas d'une opération volontaire. Il ne s'agissait pas d'une transaction défendable sur le plan commercial et tout avantage retiré de cette mesure législative, au delà de ce qui était prévisible compte tenu des cotisations versées par les députés eux-mêmes, ne devrait pas être protégé par la loi, qu'il s'agisse d'anciens ou de futurs parlementaires.

M. Jim Abbott (Kootenay-Est, Réf.): Madame la Présidente, je remarque que mon collègue signale dans son intervention que le premier ministre a promis, il y a plus de 400 jours de cela, de modifier le régime de retraite des députés. Je rappelle à la Chambre que le premier ministre n'a pas craint d'annuler le contrat des hélicoptères d'une valeur de plusieurs millions de dollars ni le contrat de vente de l'Aéroport Pearson valant des centaines de millions de dollars.

Le député a-t-il une idée des raisons pour lesquelles le premier ministre n'a encore rien fait au sujet du régime de retraite des députés, alors que c'est la première chose à laquelle il devait s'attaquer? Des collègues de mon parti et moi-même constatons que c'est la première chose que nos électeurs nous reprochent en dépit du fait que notre parti s'efforce de faire quelque chose à ce sujet.

• (1035)

Je trouve absolument ahurissant que cela ne soit vrai que pour 52 députés. Est-ce possible?

M. Harper (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, je ne peux pas lire dans les pensées du premier ministre, mais il est évident que le caucus ministériel est plus enclin à défendre le